

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale des actionnaires du Groupe CGN SA

tenue le jeudi 25 juin 2025, à 9h30 au Palais de Beaulieu, à Lausanne – Salle Rome

Président de l'assemblée :	M. Benoit Gaillard, président du Conseil d'administration
Secrétaire :	Mme Nathalie Berchier
Scrutateurs :	Mme. Evelyne Chevallaz, secrétaire de l'ABVL M. Vincent Toriel, à titre privé
Scrutateurs suppléants :	M. Didier Zuchuat, membre de la commission patrimoniale et responsable de la collection CGN au musée du Léman M. Fabrice Nicolet, à titre privé

L'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires. Les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour, datée du 4 mai 2026, et parvenue dans les délais statutaires. Les publications sont parues dans la FAO de Genève et dans la FOSC le 26 mai 2026, dans la FAO Vaud et dans le BO du Valais, le 22 mai 2026.

Droits de vote présents ou représentés à l'AG : Nous avons 184 personnes présentes dans la salle pour 794'197 actions représentées, soit 85.42 % du capital.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2025
2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2025 de groupe CGN SA
3. Rapport de l'organe de révision
4. Discussion, votes et décharge
5. Élections au Conseil d'administration
6. Désignation de l'organe de révision
7. Propositions individuelles et divers

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2025

Ouverture et salutations

M. Benoît Gaillard, président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 09h34 et souhaite la bienvenue.

M. Benoît Gaillard ouvre l'assemblée en mentionnant la présence des membres des CA de CGN SA et de CGN Belle Époque SA présents, des représentants des actionnaires de l'État de Vaud, du canton de Genève, du Canton du Valais, de ceux de la ville de Genève et de Lausanne ainsi que les membres du comité de l'ABVL. Il liste également les personnes excusées.

Rapport du Conseil d'administration, par Benoît Gaillard, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires, représentants des collectivités publiques, membres des conseils d'administration des sociétés du Groupe, invités et personnalités présentes. Il salue notamment les représentants des cantons de Vaud, Genève et du Valais, des villes de Lausanne et Genève, de l'ABVL et de Pro Vapore, ainsi que les membres des conseils d'administration des sociétés du Groupe. Il excuse l'absence de M. Laurent Wehrli, retenu par une séance de commission parlementaire à Berne.

Dans sa rétrospective de l'exercice 2025, le président souligne que cette année a permis de mettre en lumière les défis liés à l'exploitation et à la préservation de la flotte historique de la CGN. Les indisponibilités simultanées de plusieurs bateaux à vapeur, conjuguées à des interventions techniques importantes, ont illustré la complexité de l'entretien d'un patrimoine centenaire et la nécessité de disposer de compétences spécialisées ainsi que de ressources financières adaptées. Il relève que ces difficultés ont également permis de renforcer la compréhension des enjeux par les partenaires et le public, tout en favorisant des solutions d'exploitation innovantes.

Le président évoque également les perturbations ayant affecté les lignes transfrontalières N1 à N3 durant le second semestre 2025. Cette situation a confirmé le rôle essentiel de ces dessertes pour la mobilité dans le bassin lémanique et a conduit à un renforcement du dialogue avec les autorités compétentes. Il mentionne par ailleurs la faillite du partenaire chargé de la restauration à bord, intervenue à la fin de l'année, qui a constitué un défi supplémentaire pour l'entreprise.

Le président rappelle que, malgré ces difficultés, la CGN n'avait pas besoin d'être sauvée mais soutenue. Il estime que le soutien apporté par les collectivités publiques, les partenaires et les actionnaires permet aujourd'hui à l'entreprise de poursuivre son développement dans de bonnes conditions.

S'agissant des faits marquants de l'exercice, le président relève la première année complète d'exploitation des deux bateaux NaviExpress, dont la disponibilité s'est progressivement améliorée, ainsi que l'ouverture, en septembre 2025, de la nouvelle ligne N4 (« Voie Bleue ») entre les deux rives genevoises du Petit-Lac, première nouvelle ligne mise en service depuis vingt ans. Il souligne également le renforcement de la direction avec l'entrée en fonction de M. Vincent Pellissier en qualité de directeur général, ainsi que l'arrivée prochaine de M. Michel Barras comme directeur d'exploitation.

Enfin, le président présente les principales perspectives pour 2026. Il indique que les engagements annoncés ont été tenus, avec notamment le retour en service de trois bateaux à vapeur, le maintien de l'allongement de la saison, le développement d'une offre de restauration valorisant les produits

lémanniques et la reprise des croisières privées. Les discussions avec les pouvoirs publics se poursuivent autour des trois axes stratégiques de la CGN : le développement des transports publics lacustres, l'augmentation de la fréquentation touristique et la réduction des émissions. Il remercie les collectivités publiques, l'ABVL, les actionnaires et l'ensemble des partenaires pour leur soutien, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la CGN pour leur engagement, avant de conclure en réaffirmant la volonté de poursuivre le développement de l'entreprise.

Rapport de la Direction, par le Dr Vincent Pellissier, Directeur général

Le Directeur général, M. Vincent Pellissier, présente son rapport sur l'exercice 2025, première année de son mandat après son entrée en fonction au mois de mai 2025.

Il relève que malgré un contexte exigeant marqué par plusieurs défis opérationnels et financiers, la CGN a poursuivi ses projets stratégiques et confirmé sa capacité d'adaptation. Il souligne notamment le développement de la mobilité lacustre, la mise en service de la Voie Bleue à Genève, la poursuite de la rénovation de la flotte Belle Époque ainsi que les réflexions engagées sur les infrastructures et les capacités industrielles de l'entreprise.

Le Directeur général met en évidence la présentation de la Vision 2040, qui fixe les orientations à long terme de la compagnie autour de trois axes principaux : le développement de la mobilité lacustre, la valorisation du patrimoine historique et le renforcement de l'attractivité touristique du bassin lémanique. Cette stratégie doit permettre à la CGN de répondre aux défis de croissance, de transition énergétique et de modernisation de sa flotte.

Il remercie le Conseil d'administration pour la qualité de la collaboration instaurée au cours de cette première année ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement au service de l'entreprise.

En conclusion, il exprime sa confiance dans l'avenir de la CGN, convaincu que la compagnie dispose d'une vision claire, d'atouts solides et d'équipes engagées pour poursuivre son développement au service de la région lémanique.

2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2025 de Groupe CGN SA

Présentation des comptes, par Mme Maria Semenova, Directrice financière

Mme Maria Semenova, directrice financière, présente les comptes annuels 2025 de Groupe CGN SA ainsi que les comptes consolidés du Groupe CGN.

Elle rappelle que Groupe CGN SA est une société holding détenant à 100 % les sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA. L'activité de la holding se limite essentiellement à la refacturation de ses charges administratives et de gouvernance à CGN SA, ce qui conduit à un résultat annuel nul. Le total du bilan de Groupe CGN SA demeure inchangé à CHF 19.855 millions.

Concernant les comptes consolidés, le total des actifs du Groupe s'élève à CHF 117.5 millions au 31 décembre 2025, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Les liquidités restent stables, tandis que la diminution des créances résulte principalement de l'encaissement de montants dus par Alliance SwissPass et certains clients commerciaux. La variation des autres actifs circulants s'explique par les différences de montants de subventions et financements publics à recevoir.

La valeur nette des immobilisations diminue pour la première fois depuis plusieurs années, principalement en raison de l'amortissement du premier NaviExpress Évian-les-Bains mis en service fin 2024. Les autres investissements compensent globalement les amortissements enregistrés. Les capitaux étrangers demeurent stables, tandis que les capitaux propres progressent grâce aux résultats de l'exercice.

Au compte de résultat, les produits de transport sont en baisse par rapport à 2024, de même que les recettes annexes, l'exercice précédent ayant bénéficié de contributions exceptionnelles. Les indemnités augmentent en raison de la mise en service des deux NaviExpress et du renforcement du soutien des cantons aux lignes touristiques dans un contexte de réduction de l'offre liée à des difficultés techniques sur certains bateaux historiques.

Les charges d'entretien et d'exploitation sont maîtrisées et restent comparables à celles de l'année précédente. La masse salariale poursuit sa progression sous l'effet de la mise en œuvre du nouveau système de rémunération, des adaptations prévues par la convention collective et de l'indexation. Les amortissements augmentent principalement en raison de la première année complète d'amortissement du NaviExpress *Évian-les-Bains*.

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat d'exploitation positif. Après prise en compte des charges et produits extraordinaires, le résultat de l'exercice s'élève à CHF 1.033 million. Conformément aux dispositions applicables, ce montant est intégralement attribué aux réserves pour pertes futures des lignes de transport régional voyageurs et des lignes touristiques. En conséquence, le résultat final du Groupe CGN est nul.

3. Rapport de l'organe de révision

M. Edouard Clergue, réviseur chez FIDAG SA, communique les conclusions de son rapport et recommande d'accepter les comptes consolidés qui sont conformes à la loi suisse.

Le rapport a été établi le 29 mai 2026.

4. Discussion, votes et décharge

La parole n'étant pas demandée, les 4 propositions du Conseil d'administration sont successivement mises au vote à main levée. Il est procédé aux différents votes.

- Vote de l'approbation des rapports : l'Assemblée approuve à l'unanimité.
- Vote de l'approbation des comptes de Groupe CGN SA : l'Assemblée approuve à l'unanimité.
- Vote de l'approbation des comptes consolidés des trois sociétés du groupe : l'Assemblée approuve à l'unanimité.
- Vote de la prise d'acte du rapport de l'organe de révision : l'Assemblée approuve à l'unanimité.
- Vote de la décharge au membres 2024 : l'Assemblée approuve à l'unanimité.

5. Élections au Conseil d'administration

Élection des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 sont désignés par les autorités cantonales et 4 sont élus par l'assemblée générale, conformément aux statuts (article 22).

Les candidats suivants sont présentés pour une réélection

- Mme Carla Python (réélection - membre du Conseil d'administration)
- M. Sébastien Munafò (réélection - membre du Conseil d'administration)
- Mme Josiane Lei (réélection - membre du Conseil d'administration)

Un nouveau candidat est présenté pour une élection

- M. Yves de Gunten (élection - nouveau membre du Conseil d'administration)

1^{ère} élection

- Mme Carla Python : à l'unanimité, Mme Carla Python est réélue au Conseil d'administration du Groupe CGN.

2^{ème} élection

- M. Sebastian Munafò : à l'unanimité, M. Sebastian Munafò est réélu au Conseil d'administration du Groupe CGN.

3^{ème} élection

- Mme Josiane Lei : à l'unanimité, Mme Josiane Lei est réélue au Conseil d'administration du Groupe CGN.

4^{ème} élection

- M. Yves de Gunten : à l'unanimité, M. Yves de Gunten est élu au Conseil d'administration du Groupe CGN

Le Président rappelle que la nomination du Vice-Président ressort de la compétence du Conseil d'administration et qu'il sera procédé à sa nomination lors d'une prochaine séance dudit Conseil. Il ajoute que c'est M. Yves de Gunten qui sera proposé pour cette vice-présidence.

Prise de congé de M. Yves de Siebenthal

Le président rend hommage à M. Yves de Siebenthal, vice-président de Groupe CGN SA, qui quitte le Conseil d'administration après vingt années d'engagement.

Le président rappelle le rôle déterminant joué par M. Yves de Siebenthal dans la préservation du patrimoine lacustre lémanique, notamment comme membre fondateur de l'Association des Amis des Bateaux à Vapeur du Léman (ABVL), dont l'action a largement contribué à la sauvegarde de la flotte historique de la CGN. Il souligne également son engagement de longue date en faveur de la navigation sur le Léman, notamment au sein de la Société Nautique de Genève, de l'Association Patrimoine du Léman et comme patron de la barque *Neptune*.

Le président met en évidence l'importante contribution de M. Yves de Siebenthal aux travaux du Conseil d'administration, saluant ses connaissances techniques, son expérience, son sens de l'intérêt général et son engagement constant au service de la Compagnie. Il relève notamment son apport au

renforcement de la gouvernance, à la définition de la stratégie de l'entreprise, à la gestion des risques ainsi qu'au lancement de réflexions sur les futurs modes de propulsion de la flotte.

À titre personnel, le président exprime sa reconnaissance pour la qualité de leur collaboration, fondée sur le dialogue, la rigueur et la recherche de solutions constructives, y compris dans les périodes difficiles traversées par la CGN. Il remercie chaleureusement M. Yves de Siebenthal pour son engagement exemplaire et les nombreuses compétences qu'il a mises au service de la Compagnie, et lui adresse, au nom du Conseil d'administration, ses meilleurs vœux pour la suite.

Répondant à ses émouvantes paroles, M. Yves de Siebenthal a souligné l'intelligence, la dédication à sa tâche de président de la CGN et la fidélité dont venait à nouveau de faire preuve M. Benoît Gaillard.

S'adressant ensuite à l'assemblée, M. Yves de Siebenthal a rappelé comment feu M. Kurt Oesch, regretté président de la Compagnie, l'avait invité, 20 ans plus tôt, à rejoindre le conseil d'administration. Il a souligné la reconnaissance des premiers efforts de l'ABVL, qui venait de contribuer significativement à sauver le *Simplon*. Il souligne que cela a été pour lui une opportunité d'entrer dans le monde la navigation qui l'avait toujours passionné.

Rappelant que 20 ans constituaient un « long temps », M. Yves de Siebenthal a ensuite expliqué qu'il avait depuis longtemps su qu'il devrait un jour se retirer, pour le bien de la CGN, pour favoriser l'émergence de forces nouvelles et pour donner à d'autres la possibilité d'éprouver les satisfactions qu'il a lui-même éprouvées en siégeant au conseil d'administration.

M. Yves de Siebenthal a enfin remercié les actionnaires de la CGN, qu'ils soient privés ou représentants des cantons riverains, de l'avoir réélu chaque année de son long mandat, ainsi qu'à l'ABVL et tous les partenaires de la CGN, actionnaires, conseil d'administration, direction, collaborateurs et amis de la CGN dans leur ensemble, de leur soutien à la CGN.

Rappelant que s'il avait dès 2002, avec M. Maurice Decoppet et tous les autres engagés de la première heure, relevé et réussi le défi d'empêcher la flotte Belle Époque de disparaître, M. Yves de Siebenthal a souligné en conclusion que d'autres défis conséquents comme le changement climatique et le vieillissement des bateaux étaient apparus depuis. Il a conclu en souhaitant à tous ceux qui entourent et qui font vivre la CGN au moins autant de succès et de plaisir qu'il avait pu en connaître pendant son mandat.

Membres désignés par les collectivités publiques :

Une information est donnée concernant les membres du Conseil d'administration au sujet des administrateurs et administratrices désignés par les collectivités publiques :

- Pour le canton de Vaud, M. Benoît Gaillard et M. Marc-Olivier Buffat,
- Pour le canton du Genève, Mme Fabienne Knapp et M. Philippe Schwarm,
- Pour le canton du Valais, M. Jean-Bernard Duchoud.

6. Désignation de l'organe de révision

L'assemblée générale accepte, à l'unanimité, la proposition du Conseil d'administration d'octroyer le mandat de révision pour l'année en cours, à la société fiduciaire FIDAG SA.

7. Propositions individuelles et divers

Demande de Mme Jeandrevin

Question Demande de clarification du nombre de cartes de surclassement attribuées par certificat de deux actions, au regard de la décision de l'AG du 3 juin 2016, qui précisait qu'une paire d'actions donnait droit à 2 cartes de surclassement.

Réponse M. Vincent Pellissier répond que chaque paire d'actions donne actuellement droit à une carte de surclassement, avec un maximum de dix cartes de surclassement par actionnaire. M. Benoît Gaillard ajoute qu'il s'agit d'une décision qui ressort de la compétence du Conseil d'administration et que c'est la règle qui est en vigueur aujourd'hui.

Questions de l'Assemblée

Un membre de l'Assemblée fait part de ses préoccupations concernant le site internet de la société, qu'il juge peu intuitif et insuffisamment actualisé. Il relève notamment l'absence apparente du rapport de gestion 2025, les difficultés rencontrées pour consulter les horaires ainsi que l'impossibilité d'effectuer des réservations en ligne pour les croisières avec repas. Le Président reconnaît un manque d'intuitivité et de lisibilité et admet un potentiel d'amélioration. Il précise toutefois que le rapport de gestion est bien accessible sur la plateforme. M. Vincent Pellissier convient également d'une structure du site complexe et indique qu'il est souvent plus aisé de rechercher directement l'information souhaitée au moyen d'un moteur de recherche. Il ajoute que les horaires de la saison en cours sont affichés aux débarcadères mais également disponibles sur l'application mobile des CFF. A l'avenir, des QR codes seront également installés aux débarcadères afin de faciliter l'accès aux informations. Mme Caroline Dayen informe qu'une refonte du site est prévue sur les années 2027/2028. Le Président rappelle qu'une ligne téléphonique dédiée aux réservations de croisières avec repas a été maintenue afin de répondre aux besoins de la clientèle.

Un membre de l'Assemblée salue la nouvelle direction pour la qualité de la restauration sur les bateaux et note un très bon rapport qualité-prix.

Monsieur Christian Colquhoun, Vice-Président de l'ABVL s'interroge au sujet de la nouvelle ligne N4 qui ne figure pas dans UNIRESO et souhaite qu'elle y soit intégrée. Le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet pilot avec un financement garanti pour une durée de trois ans par des communes et deux entreprises privées. La question de son articulation avec les transports publics s'est rapidement posée et des améliorations ont déjà été apportées à cet égard, notamment dans le secteur de Corsier. Il souligne que l'intégration de cette ligne dans UNIRESO constitue une évolution souhaitable et indique que la CGN y travaille activement. Répondant au nom de l'État de Genève, M. Benoît Pavageau confirme, à titre informel, qu'une solution provisoire et rapide a été trouvée afin de permettre l'intégration de cette ligne dans UNIRESO.

Un membre de l'Assemblée demande quel est le programme d'exploitation du bateau le « Rhône ». M. Vincent Pellissier informe que celui-ci sera basé à Genève dès le début du mois de juillet. Le président précise que le Rhône a été présent aux journées portes ouvertes pour les mini-croisières ainsi qu'à la Parade navale. Il a également été intégré à l'horaire au début de la saison et a assuré, durant le mois de mai, des liaisons entre Genève, Yvoire et Nyon.

Un membre de l'Assemblée relève que les passagers quittant Montreux ou Vevey le matin à destination d'Ouchy ne disposent pas toujours d'une correspondance leur permettant de poursuivre leur trajet vers Genève. Il demande si cette situation est appelée à perdurer lors de la prochaine saison.

Un autre membre de l'Assemblée souligne les difficultés actuelles de desserte du Haut-Lac. Il relève qu'aucune liaison ne permet de relier Montreux ou Vevey au Bouveret avant 13 heures et qu'aucune croisière n'est proposée en soirée. Il s'interroge sur la possibilité de développer une stratégie plus favorable à cette région et à ses habitants.

En réponse aux différentes questions relatives aux horaires, M. Vincent Pellissier rappelle que la CGN ne possède que 18 bateaux pour desservir un plan d'eau particulièrement vaste. Des arbitrages sont dès lors nécessaires et il n'est malheureusement pas possible d'assurer une desserte complète de l'ensemble des débarcadères. Les priorités sont fixées en fonction du potentiel de fréquentation et de la demande touristique. Il relève également que la clientèle privilégiée aujourd'hui principalement les parcours de courte durée. La possibilité de réintroduire, à titre exceptionnel, une offre de « grande boucle » demeure toutefois à l'étude.

Une membre de l'Assemblée relate avoir été dans l'impossibilité de présenter son billet électronique en raison de l'absence de réseau internet à bord du bateau. Elle indique avoir dû acquérir un nouveau titre de transport. Le Président prend acte de cette situation et l'invite à se présenter à l'issue de l'Assemblée générale afin d'entreprendre les démarches nécessaires à son remboursement.

Un membre de l'Assemblée demande si la pratique consistant à remorquer les bateaux « à couple » a été abandonnée et s'enquiert de la disponibilité des mouillages de la flotte. M. Yves de Siebenthal répond que les bateaux Belle Époque ne sont pas équipés pour être remorqués de cette manière et confirme que les mouillages demeurent pleinement utilisables. M. Vincent Pellissier complète cette réponse en précisant que le remorquage de bateaux « à couple » demeure une question ouverte.

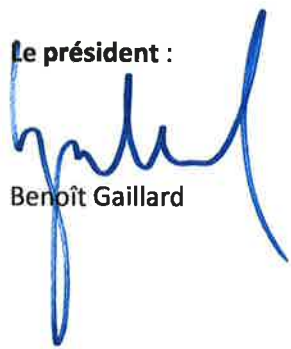
Un membre de l'Assemblée signale un problème d'affichage à bord des bateaux assurant les liaisons transfrontalières, les informations relatives aux retards et aux suppressions étant partiellement masquées par l'horloge du système d'affichage. Le Président confirme que ce dysfonctionnement a depuis été corrigé.

Enfin, un membre de l'Assemblée relève que celle-ci ne s'est pas prononcée sur les comptes annuels de la société holding Groupe CGN SA. Il rappelle que l'Assemblée doit approuver non seulement les comptes consolidés du groupe, mais également les comptes annuels de la société holding. Afin de régulariser la situation, le Président revient au point concerné de l'ordre du jour et soumet à nouveau au vote, d'une part, l'approbation des comptes annuels de Groupe CGN SA et, d'autre part, l'approbation des comptes consolidés des trois sociétés composant le groupe. Le président, par prudence, soumet alors à l'assemblée la proposition de revenir au point 4, proposition qui n'est pas contestée. Il dès lors procédé aux votes tel protocolés sous point 4 du présent procès-verbal.

Remerciements du président et clôture de l'Assemblée

La ronde des questions étant terminée, le président remercie l'ensemble des personnes pour leur présence attentive et leur participation active à cette assemblée générale et les convie à l'apéritif, il est 11h04.

Le président :


Benoît Gaillard

La secrétaire de séance :


Nathalie Berchier

Les scrutateurs :


Evelyne Chevallaz


Vincent Toriel